

Procédure destinée aux détaillants et revendeurs



## Votre filière pour le recyclage des batteries de véhicules électriques légers (VAE, trottinettes...).

### POUR DEVENIR POINT DE COLLECTE, RIEN DE PLUS SIMPLE



- 1 - Contactez Corepile par mail** à [mobilite@corepile.fr](mailto:mobilite@corepile.fr) en indiquant :
  - le nom et l'adresse de la société ou du magasin, le siret, les horaires de livraison,
  - les nom, prénom, téléphone et e-mail de la personne référente,
  - le nombre de batteries usagées que vous possédez déjà.
- 2 - Corepile vous transmet un contrat** de reprise à signer.
- 3 - Retournez le contrat signé** à Corepile par e-mail ou courrier.

### KIT DE STOCKAGE

Ce kit permet de sécuriser le stockage et est prêt pour l'enlèvement par Corepile. il comprend :

- un fût plastique
- une sache plastique à mettre dans le fût
- un sac de vermiculite pour isoler les batteries
- un rouleau de sachets plastiques destinés aux batteries endommagées.



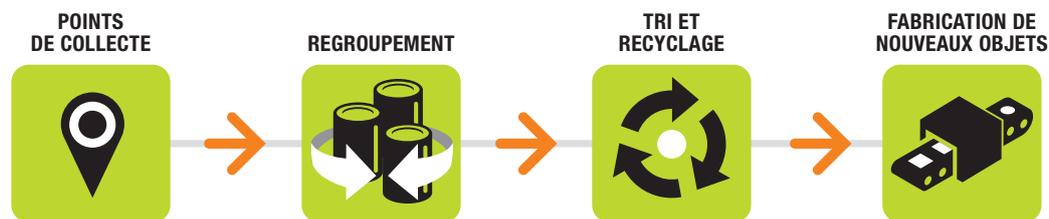
### PROCÉDURE DE REPRISE : COREPILE S'OCCUPE DE TOUT



- 1 - Remplissez le fût selon la procédure spécifique.**
- 2 - Une fois le(s) fût(s) plein(s), contactez Corepile par mail** [mobilite@corepile.fr](mailto:mobilite@corepile.fr) pour demander l'enlèvement.
- 3 - Sous 10 jours ouvrés, un collecteur de déchets mandaté** par Corepile viendra effectuer l'enlèvement.
- 4 - Le collecteur de déchet** vous remet un bordereau de suivi de déchet (BSD) à conserver et un ou des fûts vides en échange ainsi que le(s) sac(s) de vermiculite.

## QUELLE FIN DE VIE POUR CES BATTERIES ?

Après la collecte, les batteries sont démontées, broyées puis recyclées pour en récupérer les composants recyclables (acier/fer, polymère) ou valorisables (nickel, cobalt et manganèse). **65% du poids de la batterie est recyclé en métaux.**



### → DÉCOUVREZ LE RECYCLAGE EN VIDÉO

sur notre page Youtube pour tout savoir sur coulisses du recyclage des batteries de vélo.



## QUELLES BATTERIES SONT ACCEPTÉES ?

Toutes les batteries de vélo à assistance électrique et d'autres engins de déplacement personnel motorisé tels que les trottinettes, hoverboards, skateboards, etc. (jusqu'à 20kg)



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ



### QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT OU DE DÉPART DE FEU ?



- Il faut refroidir la batterie soit en la plongeant dans un très grand volume d'eau soit en la recouvrant complètement de sable puis attendre.
- Une fois la batterie refroidie, elle est considérée comme endommagée, il conviendra de la mettre dans un sac plastique avant de la déposer dans le fût.